

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R/

M/



22140943

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne
le 21/11/2022

~~Le Greffier~~
~~Greffe~~

N° d'entreprise : 0447 257 892

Nom

(en entier) : Boutique Rurale - Le Refuge

(en abrégé) :

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse complète du siège : Rue du Refuge, 6 6900 Verdenne

Objet de l'acte : Modification du conseil d'administration

Assemblée Générale extraordinaire du 21/09/2022

Sont présents:

1. Madame CEULEMANS Anne-Marie
2. Madame LESCRENIER Valérie
3. Madame JACOB Pierrette
4. Madame SCHNEDER Carine
5. Monsieur DELHALLE Renaud
6. Monsieur DUTERME Vincent
7. Monsieur SIMON Olivier
8. Monsieur TAILIEU Bertrand
9. Madame GEORGES Anne-Françoise
10. Madame JACOB Marie-Josée
11. Madame LAMBEAUX Catherine
12. Monsieur HANKARD Luc
13. Monsieur GEORGES Jean-Jacques
14. Monsieur LEROY Gaëtan
15. Monsieur VANHULST André

Sur 18 membres effectifs, 12 sont présents et 3 sont représentés valablement par remise d'une procuration au président.

La majorité des 2/3 étant respectée, l'assemblée peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

1. Mise à jour de la liste des membres
2. Les mandats des administrateurs étant venus à échéance en avril 2021, il y a lieu d'élire un nouveau conseil d'administration.

EXPOSE

1. Présentent leur démission:
 - Monsieur SIMON Olivier
 - Monsieur GAILLARD Francis
 - Madame SCHNEDER Carine
 - Monsieur TAILIEU Bertrand
 - Monsieur DELHALLE Renaud
 - Monsieur TEMPLIER Luc
 - Madame ANNET Anne-Cécile
 - Monsieur HENRY Jean-Luc

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

2. Sollicitent leur admission:

- Monsieur GERARD Maxime comme membre effectif
- Monsieur SIMON Olivier comme membre adhérent
- Monsieur VERBOOGEN Frédéric comme membre adhérent
- Madame SAGGIORATO Sindy comme membre adhérent

DECISION

A l'unanimité, les membres présents acceptent tant les démissions que les admissions dont question ci-avant.

La liste des membres se présente donc comme suit:

a) Membres adhérents

- Monsieur MATAGNE Laurent, domicilié 42, rue de Noël 1944, Verdenne
- Monsieur SIMON Olivier, domicilié 3, clos des propins, Verdenne
- Monsieur BEZIN Guy, domicilié 26 rue de Noël 1944, Verdenne
- Monsieur VERBOOGEN Frédéric, domicilié 25 rue de Noël 1944, Verdenne
- Madame SAGGIORATO Sindy, domiciliée 39 rue de Noël 1944, Verdenne

b) Membres effectifs

- Monsieur SPOTE Yves, domicilié 14 rue de Noël 1944, Verdenne
- Monsieur DUTERME Vincent, domicilié 47 rue de Noël 1944, Verdenne
- Madame LAMBEAUX Catherine, domiciliée 47 rue de Noël 1944, Verdenne
- Monsieur VANHULST André, domicilié 59 rue de Noël 1944, Verdenne
- Madame CEULEMANS Anne-Marie, domiciliée 59 rue de Noël 1944, Verdenne
- Monsieur GEORGES Jean-Jacques, domicilié 13 rue du calvaire, Verdenne
- Monsieur SPOTE Nicolas, domicilié 14 rue de Noël 1944, Verdenne
- Monsieur PAUL Julien, domicilié 73 rue de Noël 1944, Verdenne
- Monsieur LEROY Gaëtan, domicilié 7 rue de Noël 1944, Verdenne
- Monsieur GERARD Maxime, domicilié 1 clos des propins, Verdenne
- Madame PIRLOT Rose, domiciliée 2 rue du gadeli, Verdenne
- Madame JACOB Pierrette, domiciliée 43 rue de Noël 1944, Verdenne

EXPOSE

3. Sollicitent la prorogation de leur mandat au conseil d'administration:

- Madame CEULEMANS Anne-Marie, domiciliée 59 rue de Noël, 1944, Verdenne (NN 64.12.26-224.56)
- Madame LESCENIER Valérie, domiciliée 8, voie de la liberté, Verdenne (NN 79.08.16-216.49)
- Madame JACOB Pierrette, domiciliée 43 rue de Noël 1944, Verdenne (NN 52.09.27-010.44)
- Monsieur DUTERME Vincent, domicilié 47 rue de Noël 1944, Verdenne (NN 70.09.02-315.31)
- Madame PIRLOT Rose, domiciliée 1 rue du gadeli, Verdenne (NN 45.08.25-026.31)
- Monsieur BASTIN Stéphane, domicilié 69 rue de Noël 1944, Verdenne (NN 72.04.22-021.83)

4. Sollicitent leur admission au conseil d'administration :

- Monsieur GERARD Maxime, domicilié 1, Clos des propins, Verdenne (NN 87.11.25-167.77)
- Monsieur LEROY Gaëtan, domicilié 7, rue de Noël 1944, Verdenne (NN 80.07.24-109.27)

Ces mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de deux mille vingt-six et ratifient tous les engagements pris au nom de l'association, à compter du 30 avril deux mille vingt-et-un.

DECISION

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter l'entrée au conseil d'administration de tous les candidats repris ci-avant et la prorogation des mandats échus depuis le 30 avril deux mille vingt-et-un.

Par la même occasion, est acceptée à l'unanimité la démission de

- Madame SCHNEDER Carine, domiciliée 12 rue du calvaire, Verdenne (NN 72.10.11-006.82)
- Monsieur SIMON Olivier, domicilié 5 clos des propins, Verdenne (NN 74.07.05-331.55)
- Monsieur DELHALLE Renaud, domicilié 5 rue du refuge, Verdenne (NN 80.11.13-245.55)
- Monsieur TAILIEU Bertrand, domicilié 40, Chaussée de Marenne, Marche-en-Famenne (NN 76.02.11-168.48)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'un même contexte les administrateurs de l'association ont déclaré se réunir en conseil d'administration avec, pour ordre du jour, la fixation de leur fonction au sein du conseil d'administration.

RESOLUTION

- A l'unanimité, le conseil d'administration décide de fixer, et ce à compter du 30 avril deux mille vingt-et-un:
- la fonction de président à Monsieur DUTERME Vincent

Réservé
au
Moniteur
belge

- la fonction de secrétaire à Monsieur GERARD Maxime
- la fonction de trésorière à Madame PIRLOT Rose

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à Verdenne le 21/09/2022

DUTERME Vincent

Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale du 21/09/2022 est jointe.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 29/11/2022 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).